

Image not found or type unknown



Préjudice d'agrement calcul

Par **ange cheroutre**, le **26/09/2018** à **10:56**

bonjour

suite a un accident de moto non responsable je ne peu plus partiquer mon sport j'ai bien sur pu justifier au pres du médecin expert par photo declaration des personnes courrier ...

mais je voulais savoir comment peu ton savoir commetn cela est calculer l'indemnisation sachant que mmoi je faisais du mushing en competition national et international ainsi que de la course a pied en loisir et salle de sport

je ne peu reprendre ses activiter a cause de l'accident qui a eu lieu le 4 aout 2017

je vous en remercie beaucoup

PS: aipp il a mis 4% avec une consolidation en date du 11 septembre 2018